

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2023

Délibération

N° 2023_04_14

**Articles de bricolage et de jardin thermique, article de loisirs et de sport - Contrat avec
ECOLOGIC**

L'éco-organisme ECOLOGIC déjà agréé pour la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques Electroniques (DEEE) est désormais agréé pour les Articles de Bricolage et de Jardin thermique (ABJ Th) ainsi que pour les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) pour la période 2022 à 2027.

Exemples d'ABJ Th : Tondeuse tractée, souffleur, tronçonneuse, débroussailleuse, motobineuse...

Exemples d'ASL : Vélo, trottinette, skate, casque, pompe vélo, planche piscine, ballon, raquette, fitness...

ECOLOGIC propose une prise en charge opérationnelle avec la fourniture gratuite de contenants, une collecte et un traitement gratuit des déchets. Cette prise en charge gratuite est complétée par un soutien financier.

La mise en place de ces 2 nouvelles filières REP demandent une petite surface de stockage non contraignante qui peut être rapidement disponible.

Il est proposé une délibération permettant d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs ainsi qu'une convention de collecte séparée des Articles de Bricolage et Jardin Thermique avec l'éco-organisme ECOLOGIC. Les conventions entrent en vigueur à partir de la date de signature et prennent fin au plus tard le 31 décembre 2027.

Les conventions types sont jointes en annexes. Elles entrent en vigueur à partir de la date de signature et prennent fin au plus tard le 31 décembre 2027.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission rudologie en date du 23 mars 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID : 076-247600620-20230413-DEL2023_4_14-DE

S²LO

Ayant entendu l'exposé de Mme Virginie BLANDIN,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

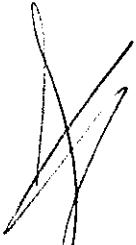
Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

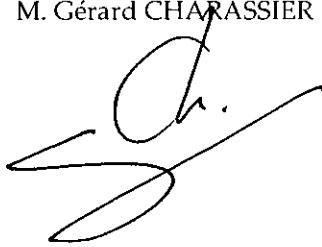
1. - D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs ainsi qu'une convention de collecte séparée des Articles de Bricolage et Jardin Thermique avec l'éco-organisme ECOLOGIC.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER
Absent q. n° 25,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN
Absent q. n° 26,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,

M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Sandrine NORDET,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absent pour le vote de la q. n° 20,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Hélène SOULIER,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,

Paraphe : _____

M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (8) :

Mme Stéphanie ETIENNE

Représentée par M. Didier TERRIER,

Mme Catherine MAILLOT

Représentée par Mme DUBUSSON,

M. Mario DEMAZIERES

Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Gilles COTTEY

Représenté par Mme Josiane GILLE,

M. Francis ALABERT

Représenté par Mme Virginie BLANDIN,

M. Arnaud MOUILLARD

Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à

19h44, q. n° 10,

M. Jean-François LE PERF

Représenté par Mme Denise HEUDRON,

M. Laurent BENARD

Représenté par M. Michaël DODELIN

Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,

M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20230413-DEL2023_4_14-DE